

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 18 novembre 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Ariane Gaudreault
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Francine Castonguay
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :

Présence également de 1 citoyen.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page Facebook de la Municipalité. Monsieur le maire remercie de prime abord l'ensemble des citoyens de Sainte-Croix pour leur confiance en cette première séance du conseil ordinaire suite aux élections municipales. Monsieur le maire cite aux citoyens les priorités du présents conseil pour ce mandat, soit, de stimuler le développement économique de la municipalité en favorisant le développement résidentiel de la Municipalité et en travaillant fortement à l'ouverture d'une nouvelle épicerie dont les démarches sont déjà multipliées, de revitaliser la rue Principale, de continuer à planifier la mise à jours et l'entretien de nos infrastructures comme les étangs aérés, de continuer à dynamiser la Municipalité par la réalisation de la deuxième phase de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier et en transformant la salle de quilles municipale. Le Conseil s'engage également à continuer à offrir un environnement positif et sécuritaire, tout en soutenant les initiatives citoyennes, à continuer à analyser la possibilité de se regrouper avec les municipalités de Laurier-Station et d'Issoudun, à continuer à bonifier les services aux citoyens tout en diminuant le montant de la facture, à continuer à jouer un rôle de premier plan pour favoriser la coopération régionale notamment au sein des services incendie et du transport collectif et à continuer d'assurer une gestion efficace et transparente en respectant la capacité de payer des citoyens.

346-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Francine Castonguay, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DU MAIRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 2 octobre 2025
 - 5.2 - Adoption du procès-verbal / Séance extraordinaire du 20 octobre 2025
 - 5.3 - Comptes à payer - Mois d'octobre 2025
 - 5.4 - Dépôt / Mise à jour annuelle / Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil (art. 357, 358 L.E.R.M.)
 - 5.5 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026
 - 5.6 - Nomination d'un maire suppléant
 - 5.7 - Signatures des chèques et documents pour la Municipalité de Sainte-Croix
 - 5.8 - Mandat des conseillers
 - 5.9 - Nomination des membres / Comité de démolition
 - 5.10 -Nomination des membres / Comité des ressources humaines
 - 5.11 -Nomination d'administrateurs / Fondation du Domaine Joly-de-Lotbinière
 - 5.12 -Nomination des membres / Comité d'embellissement de Sainte-Croix
 - 5.13 -Nomination des membres / Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 5.14 -Nomination des membres / Comité Familles-MADA de Sainte-Croix
 - 5.15 -Nomination des membres / Comité Cap sur la Communauté
 - 5.16 -Nomination des membres / Comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix
 - 5.17 -Nomination des membres / Service de transport adapté et collectif de Lotbinière
 - 5.18 -Nomination des membres / Comité des mesures d'urgences
 - 5.19 -Dissolution de comités
 - 5.20 -Modification du règlement #714-2024
 - 5.21 -Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 918 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025
 - 5.22 -Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Architecte MMB inc. / Services d'architecture / Projet de réaménagement de l'hôtel de ville
 - 5.23 -Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / Marie-Josée Deschênes architecte inc. / Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix
 - 5.24 -Embauche de M Germain Cameron / Brigadier
- 6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Approbation / Plan de développement et de lotissement révisé / Développement des lots 6 653 278 et 3 591 395
 - 6.2 - Approbation / Plans et devis révisés / Développement des lots 6 653 278 et 3 591 395
 - 6.3 - Approbation / Entente relative à des travaux municipaux / Développement résidentiel / Domaine de la rive
 - 6.4 - Engagement de la Municipalité de Sainte-Croix / Interdiction de branchement de services d'égout / Projet de développement des lots 6 653 278 et 3 591 395
 - 6.5 - Demande de dérogation mineure / 6768 route Marie-Victorin, subdivision d'un terrain avec garage
 - 6.6 - Demande de dérogation mineure / 6551 rue Principale, nombre d'enseigne sur le mur de la façade
 - 6.7 - Demande de permis, secteur PIIA / 6551 rue Principale, remplacement de l'enseigne
 - 6.8 - Demande de permis, secteur PIIA / 6395 rue Principale, rénovation de la galerie
 - 6.9 - Demande de permis, secteur PIIA / 6362 rue Lemay, rénovation de la toiture

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

7 - TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 - Résolution / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 / Volet 1
- 7.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / AtkinsRéalis Canada inc. / Contrôle qualitatif des matériaux / Prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la Route Marie-Victorin
- 7.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées
- 7.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #10 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin
- 7.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Pluritec ltée / Surveillance de bureau et la surveillance partielle de chantier / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

8 - LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 - Recommandation de paiement #7 / Groupe Relief inc. / Réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier
- 8.2 - Autorisation de paiement / Tessier Récréo-Parc / Achat de mobilier urbain au parc Jean-Guy Fournier
- 8.3 - Embauche de Mme Anne-Sophie Auclair / Poste de préposé au restaurant
- 8.4 - Démission de Mme Camille Poulin / Poste de préposé à l'accueil et à l'entretien (saisonnier)
- 8.5 - Embauche de Mme Mélody Ferland / Poste de préposé à l'accueil et à l'entretien (saisonnier)

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 - Avis d'intention / Délégation des responsabilités au service régional de sécurité incendie et civile de la MRC de Lotbinière

10 - VARIA

- 10.1 -Appui financier / Groupe vocal les Harmoniques
- 10.2 -Demande de commandite / Nez rouge Lotbinière
- 10.3 -Demande de commandite / William Dubé/ Participation aux Jeux mondiaux unis

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Mylène Neault : Mme Neault remercie l'ensemble des citoyens qui ont participé à la fête d'Halloween du 25 octobre 2025. Mme Neault invite également les citoyens au marché de Noël qui se tiendra le 6 décembre 2025 à l'école secondaire Pamphile LeMay.

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel effectue un rappel aux citoyens que la dernière collecte hebdomadaire des bacs bruns qui aura lieu le 21 novembre et que ce seront ensuite des collectes mensuelles jusqu'en avril. La première collecte hivernale sera le 5 décembre. M Habel termine en effectuant un rappel concernant l'interdiction de se stationner dans la rue la nuit du 15 novembre au premier avril à l'exception de la période des fêtes du 23 décembre au 3 janvier. Il est toutefois interdit de se stationner dans la rue en cas de précipitations de neige même durant la période des fêtes.

Madame Ariane Gaudreault : Mme Gaudreault informe les citoyens que ce vendredi 21 novembre se tiendra une soirée claire de lune à la salle de quilles de 21h à 23h sur

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

réservation. Les informations sont disponibles sur le site web de la Municipalité, saintecroix.ca

Monsieur Alex Papineau : Monsieur Papineau informe les citoyens que la location de patins à l'aréna est désormais disponible aux frais de 5 \$ plus taxes pour l'usage intérieur ou extérieur. M Papineau invite également les citoyens à suivre la page Facebook des loisirs de Sainte-Croix afin de suivre les activités libres.

Madame Francine Castonguay : Mme Castonguay profite de cette occasion pour informer les citoyens qu'elle est honorée d'être membre du nouveau conseil municipal de Sainte-Croix. Mme Castonguay informe les citoyens qu'à l'approche des fêtes, le Conseil rappelle aux citoyens de la cueillette des biens et denrées à Entraide Sainte-Croix. Cette année, l'organisme prévoit offrir 85 paniers aux personnes dans le besoin.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens que jeudi le 20 novembre 2025 se tiendra un bingo organisé par les Joyeux Pionniers (FADOQ) à partir de 19h. Mme Demers informe également les citoyens que le prochain tournoi de « Ruff » se tiendra le jeudi 27 novembre localisé à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 8 décembre dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 - ADMINISTRATION

347-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 2 octobre 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-2025

5.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

IL est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 20 octobre 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-2025

5.3 - COMPTES À PAYER - MOIS D'OCTOBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'octobre 2025 au montant de 1 164 232.39 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRS BRUTS DU 28 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2025	MAIRE & CONSEILLERS	0.00 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, LOISIRS)	81 276.81
	SALAIRS DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, URBANISME	96 867.81
	AVANTAGES SOCIAUX	34 185.43
	TOTAL	212 330.05

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
9235-0669 QUÉBEC INC.			2 923.22	INSPECTION BOUTEILLES D'AIR
22001526		ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	2 923.22	
ALEX COULOMBE LTEE			1 462.45	
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	235.47	BREUVAGES
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	120.96	BREUVAGES ARÉNA ET QUILLES
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	195.92	BREUVAGES ARÉNA ET QUILLES
		QUILLES		
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	885.58	BREUVAGES ARÉNA ET QUILLES
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	78.24	BREUVAGES ARÉNA ET QUILLES
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	-664.94	TRANSFERT FACT. DU CENTRE DANS LA MUN.
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	545.95	BREUVAGES ARÉNA ET QUILLES
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	-142.12	EAU QUILLES ET BREUVAGES RESTO ARÉNA
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	59.05	EAU QUILLES ET BREUVAGES RESTO ARÉNA
		QUILLES		
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	148.34	EAU QUILLES ET BREUVAGES RESTO ARÉNA
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.			3 299.21	
241501521		ENTR.& REP. - ST.POMP. R.EGOUT	3 299.21	MAINTENANCE DES 6 POMPES AUX 3 POSTES
ANIMATION KATAG			495.90	
270150447		ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	495.90	ACTIVITÉ CDJ 2025
AREO-FEU LTEE			819.77	
222000650		PIÈCES & ACCESSOIRES-INCENDIE	819.77	ACCESOIRES INCENDIE
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE			1 251.18	
270121522		ENTRETIEN ASCENSEUR	1 251.18	ENTRETIEN D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025
ATELIER GENYTECH INC.			392.61	
222000525		ENT. ET REP. - VÉHICULES INC.	392.61	BATTERIE CAMION INCENDIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)			4 001.08	
222000526		ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	387.36	SOUFFLEUR POUR POMPIERS
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	219.37	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES
		QUILLES		
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	122.86	ESSENCE TRANSIT
270150670		PAPETERIE - LOISIRS	35.57	PAPETERIE BUREAU ÉRIC
222000650		PIÈCES & ACCESSOIRES-INCENDIE	122.64	BREUVAGES
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	234.41	ABONNEMENT ANNUEL ACROBAT
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1.00	CONSULTATION AU REGISTRE FONCIER
270153447		ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	60.50	PERMIS ALCOOL HALLOWEEN 2025
270130640		ARÉNA - PIÈCES ET ACCESSOIRES	689.85	LOCATION DE PATINS
270150631		ESSENCE LOISIRS	119.78	ESSENCE CAMION LOISIRS
222000631		ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	137.80	ESSENCE CAMION INCENDIE
222000631		ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	69.86	DIESEL CAMION INCENDIE
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE GMC
232001631		DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.00	DIESEL KUBOTA
222000631		ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	48.76	DIESEL CAMION INCENDIE
222000631		ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	50.29	DIESEL CAMION INCENDIE
270133610		ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	23.37	ACHAT RESTO
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.77	ESSENCE TRANSIT
270126414		SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	PLATEFORME SIGN. ÉLECTRONIQUE GYM
232001631		DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	61.51	ESSENCE KUBOTA
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE GMC
270134610		ARÉNA - ACHATS BAR	320.58	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES ET BAR ARÉNA
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	301.16	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES ET BAR ARÉNA
		QUILLES		
270150670		PAPETERIE - LOISIRS	46.21	PAPETERIE NOUVEAU BUREAU ÉRIC
270150670		PAPETERIE - LOISIRS	51.59	PAPETERIE NOUVEAU BUREAU ÉRIC
213000331		TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	438.86	SERVICE AOÛT-SEPT-OCT 2025
BEDARD PASCAL			107.39	
5513100000		COMPTES A PAYER	107.39	REMBOURS. DE TAXES
BENOIT JALBERT INC.			465.65	
270130521		ARÉNA - ENT & REP	465.65	ENTRET. PRÉVEN. RÉGULATEUR PUISSANCE
BIONEST			2 412.13	
261000419		SERVICES PROFESSIONNELS	2 412.13	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
		AUTRES		
BMC NOTAIRES INC.			3 965.49	
261000419		SERVICES PROFESSIONNELS	3 965.49	ACHAT PARTIE LOT 3 592 248 (MRC)
		AUTRES		
BOUTIQUE DE QUILLES BUFFA INC.			58.57	
270125649		PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	58.57	POUDRE SOULIERS DE QUILLES
BUROPRO CITATION INC.			2 483.54	
270150670		PAPETERIE - LOISIRS	196.07	FOURNITURES BUREAU LOISIRS
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	351.12	FOURNITURES DE BUREAU
270130670		ARÉNA - PAPETERIE ET FOURN	100.05	ROULEAUX PAPIER POUR ARÉNA
		BUR		
270130670		ARÉNA - PAPETERIE ET FOURN	101.91	ROULEAUX PAPIER POUR ARÉNA
		BUR		
270125641		BIENS NON-DURABLE QUILLES	-34.35	CRÉDIT (2 DE 2) FACT. FC00236244
270125641		BIENS NON-DURABLE QUILLES	-3.82	CRÉDIT (1 DE 2) FACT. FC00236244
270130670		ARÉNA - PAPETERIE ET FOURN	-100.05	CRÉDIT FACT. FC00235871
		BUR		
213000527		ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 576.08	CONTRAT ANNUEL HORODATEUR LATHEM
270125641		BIENS NON-DURABLE QUILLES	186.25	ROULEAUX PAPIER POUR ARÉNA
270125641		BIENS NON-DURABLE QUILLES	38.17	ROULEAUX PAPIER CAISSE QUILLES
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	10.03	FOURNITURES DE BUREAU
270130670		ARÉNA - PAPETERIE ET FOURN	62.08	ROULEAU IPV ARÉNA
		BUR		
CARAVANE CAFE S.E.N.C.			178.21	
270133665		ARÉNA - N-DURABLE CASSE-CROÛTE	178.21	SOUPER EMPLOYÉS ARÉNA (RÉUNION)
CARQUEST CANADA LTEE			9.59	
270130525		ARÉNA - ENT & REP SURFACEUSE	9.59	TESTER ACIDE BATTERIE SURFACEUSE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			723.83	
5513880000		COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	723.83	REMISE OCT. 2025
CLAUDINE FONTAINE			40.23	
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	40.23	SUPPORT MONITEUR DOUBLE RÉCEPTION
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX			2 062.00	
219000970		DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	2 062.00	APPUI FINANCIER 2025-2026
COMPASS MINERALS CANADA CORP.			8 265.26	
241200635		USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 265.26	SEL POUR ADOUCISSEURS
CONCEPTION MIRAGO			436.91	
270130640		ARÉNA - PIÈCES ET ACCESSOIRES	436.91	COROS POUR LES MENUS-CASSE-CROÛTE
CONSTRUCTIONS S. MARCOUX INC. (LES)			104.30	
5513100000		COMPTES A PAYER	104.30	REMBOURS. DE TAXES
DESROCHERS, ALICE			16.00	
270230670		ACHATS DE VOLUMES	16.00	ACHAT DE VOLUMES
DOCUMENT EXPRESS ENR.			2 536.84	
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 501.29	AVIS MUNICIPAL AOÛT
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 501.29	AVIS MUNICIPAL SEPTEMBRE
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-2 455.87	CRÉDIT FACTURE 240650
				FEUILLET
259000522		ENT. ET REP/PAVILLON ET ABRI	123.25	AUTOCOLLANTS POUR CONTENANTS-RECYCLAGES
270150341		PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	170.75	FEUILLET PROGRAM. LOISIRS
270153447		ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	423.92	COLLANTS AFFICHES HALLOWEEN ET NOËL
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 101.46	AVIS MUNICIPAL OCT. 2025
EMBLM			7 917.55	
23080001722		ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	7 917.55	FAUTEUILS RÉAMÉNAGEMENT BUREAUX
ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS			413.57	
270120522		ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	330.85	LOCATION NACELLE POUR FILETS LOISIRS ET NETTOYER VITRES ADMIN.
270150516		LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	82.72	LOCATION NACELLE POUR FILETS LOISIRS ET NETTOYER VITRES ADMIN.
EUROFINS ENVIRONEX				
241400411		ANALYSE DES EAUX USÉES	150.33	ANALYSE EAU USÉE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		Analyse eau potable	158.10	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		Analyse eau potable	160.40	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		Analyse eau potable	94.86	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	353.55	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	106.36	ANALYSE EAU POTABLE
241200411		ANALYSE DE L'EAU	144.30	ANALYSE EAU POTABLE
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.			1 293.46	
241500521		ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	503.01	GRILLE DE RUE RUE LECLERC
232000521		ENTR. REPAR. - VOIRIE	790.45	DÉBROUSSAILLEUSE TERRAIN
FEDERATION QUEBECOISE DES			4 338.78	
216000412		SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	190.15	HONORAIRES CONVENTION COLLECTIVE
219000412		SERV. JURIDIQUE AUTRES	4 148.63	HONORAIRES RÉORGANISATION SERVICE LOISIRS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		129.60	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	129.60	AVIS DE MUTATION
FROMAGERIE BERGERON		1 233.90	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	164.52	FROMAGE RESTO ARÉNA
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	164.52	FROMAGE À POUTINE
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	246.78	FROMAGE À POUTINE
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	164.52	FROMAGE À POUTINE
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	246.78	FROMAGE RESTO ARÉNA
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	82.26	FROMAGE À POUTINE
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	164.52	FROMAGE RESTO ARÉNA
G. LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE		31 511.39	
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	26 023.05	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	5 488.34	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
GIGUERE MARCEL, DUBE SYLVIE		2 381.45	
5513100000	COMPTEES A PAYER	2 381.45	REMBOURS. DE TAXES
GLS DICOM EXPRESS		65.76	
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	45.99	FRAIS DE TRANSPORT
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	9.84	FRAIS DE TRANSPORT
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	9.93	FRAIS DE TRANSPORT
GROUPE CASTONGUAY INC.		606.30	
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	290.49	ENTRETIEN ÉLECTRIQUE ARÉNA
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	315.81	LUMINAIRES DEFECTUEUX
GROUPE PRO ACCÈS		261.86	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	261.86	ENTRETIEN CAMÉRA PAVILLON
HYDRO-QUEBEC		33 740.19	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	829.69	SERVICE DU 26-07 AU 25-09-2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	27.05	SERVICE SEPT. 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.83	SERVICE SEPT. 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	998.27	SERVICE SEPT. 2025
234000681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.40	SERVICE SEPT. 2025
270130681	ARÉNA - ÉLECTRICITÉ	4 646.01	SERVICE ARENA DU 17 AU 31-08-2025
270130681	ARÉNA - ÉLECTRICITÉ	6 784.40	SERVICE 01 AU 16-09-2025 ARENA
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 898.11	SERVICE SEPT. 2025
241200681	ELECTRICITÉ E/EAU POT. 786712	1 620.60	SERVICE MI-SEPT. À MI-OCT. 2025
270130681	ARÉNA - ÉLECTRICITÉ	12 512.27	SERVICE DU 17-09 AU 16-10-2025
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	55.89	SERVICE DU 22-08 AU 22-10-2025
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	181.73	SERVICE DU 25-09 AU 24-10-2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	313.43	SERVICE MI-SEPT. À MI-OCT. 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	27.92	SERVICE OCT. 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	46.31	SERVICE OCT. 2025
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	41.89	SERVICE DU 28-08 AU 28-10-2025
270125681	ELECTRICITE QUILLES	485.60	SERVICE DU 27-08 AU 27-10-2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 031.59	SERVICE OCT. 2025
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	151.27	SERVICE OCT. 2025
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	924.37	SERVICE DU 27-08 AU 27-10-2025
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	577.93	SERVICE DU 28-08 AU 28-10-2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	46.37	SERVICE DU 28-08 AU 28-10-2025
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	348.26	SERVICE DU 27-08 AU 27-10-2025
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		339.18	
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	51.74	CARTES POINTAGE QUILLES
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	287.44	FICHES CAPITAINES QUILLES
IMPULSION CENTRE D'ENTRAINEMENT		3 647.59	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 908.59	SERVICES 26-08 AU 25-09-2025 GYM
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 739.00	SERVICES PROF. GYM DU 26-09 AU 25-10-2025
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		517.39	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	517.39	CONFÉRENCE NUTRITION GYM
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX		212.71	
214000670	PAPETERIE - REC. REFER. ELECTI	212.71	FORMATION ÉLECTIONS CHRISTIANE
JEAN-FRANCOIS LALIBERTÉ		31.03	
223100650	PIÈCES ET ACCESSOIRES - PR/RÉP	31.03	ACCESOIRES CASERNE
KANATRAC INC. SUCCURSALE QUÉBEC		3 860.20	
232000525	ENT. ET REP. -VÉHICULES-VOIRIE	3 860.20	ENTRETIEN RÉPARATION KUBOTA
KORPO MEDIA		1 149.75	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	1 149.75	SERVICES PHOTOS AUTOMNE
LAROCHE, GUY		72.81	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	39.53	DÉPLAC. ET REPAS FORM. SECOURISTE
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	33.28	DÉPLAC. ET REPAS FORM. SECOURISTE
LE JOURNAL DE LÉVIS		1 255.52	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	1 255.52	PUBLICITÉ COULEUR
LES CONSTRUCTIONS S. MARCOUX INC.		57.73	
5513100000	COMPTEES A PAYER	57.73	REMBOURS. DE TAXES
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		2 221.90	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	2 221.90	LOCATION PELLE BORNE FONTAINE RUE BOURQUE
LES ENTREPRISES LEVISONNIENNES INC.		3 344.80	
232000521	ENTR. RéPAR. - VOIRIE	3 344.80	RAPIÉGAGE SUITE AU BRIS D'EAU RUE DESROCHERS
LES GOUTTIERES ST-AGAPIT		2 874.38	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	2 874.38	INSTAL. GOUTTIÈRES CASERNE
LES PROS DU FITNESS S.E.N.C.		1 960.21	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 960.21	ENTRETIEN RÉPARATION EXERCISEUR MATRIX
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		988.39	
270150525	ENT ET RÉP VÉHICULES LOISIRS	629.72	RÉPARATION CUB CADET
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	358.67	ACCESS. COMITÉ EMBELLISSEMENT
LÉVIS CONSTRUCTION INC.		199 489.99	
2308001722	Décompte #3 - Retenu	37 310.12	C/COMM
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	36 992.09	RETENU #7 - RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	20 379.25	RETENU #6 - RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	38 239.29	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	40 317.17	RETENU #1
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	7 257.89	DÉCOMPTE #8 - RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	7 150.10	RETENU #8 - RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	794.46	DÉCOMPTE #2 - RETENU
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	11 049.62	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		31.45	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.45	ACHAT DE VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIÈRE		121 968.53	
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 10/12
270290951	QUOTE-PART MRC -	533.33	QUOTES-PARTS 2025 10/12
247000951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE		
262101951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 10/12
245235951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 10/12
249000951	QUOTE-PART MRC PGMR	539.50	QUOTES-PARTS 2025 10/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 10/12
	SEPT.		
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	18 306.23	QUOTES-PARTS 2025 10/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT	612.83	QUOTES-PARTS 2025 10/12
	ADAPTE		
237000951	QUOTE-PART MRC -TRANSPORT COLL	932.00	QUOTES-PARTS 2025 10/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 10/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 285.41	QUOTES-PARTS 2025 10/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	168.58	QUOTES-PARTS 2025 10/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	855.00	QUOTES-PARTS 2025 10/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 10/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	34.91	QUOTES-PARTS 2025 10/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 10/12
232001650	DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC.	286.30	SERVICE REMPLAC. BAC DU 01-07 AU 30-09-2025
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	34.91	QUOTES-PARTS 2025 11/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 11/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGMR	539.50	QUOTES-PARTS 2025 11/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 11/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 11/12
	SEPT.		
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	14 748.32	QUOTES-PARTS 2025 11/12
237000951	QUOTE-PART MRC -TRANSPORT COLL	932.00	QUOTES-PARTS 2025 11/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 11/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 140.41	QUOTES-PARTS 2025 11/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 11/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	3 557.91	QUOTES-PARTS 2025 11/12
270130527	ARÉNA - ACH/ENT AMEUBLÉQUIP BU	2 331.89	ÉQUIP. INFORM. STÉPHANE DESHARNAS
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	168.58	QUOTES-PARTS 2025 11/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	612.83	QUOTES-PARTS 2025 11/12
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 11/12
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 11/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	533.33	QUOTES-PARTS 2025 11/12

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

MAGASIN HART INC. 270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	22.64	ACTIVITÉ SENSORIELLE HALLOWEEN 2025
	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	3.66	
		18.98	ACTIVITÉ SENSORIELLE HALLOWEEN 2025
MALENFANT SERRURERIE INC. 270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	240.01	DÉPLAC. ET EXPLICATIONS D'UN TECHNICIEN
MARTIN & LÉVESQUE INC. 222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	177.18	VÊTEMENTS DE POMPIER
MAXIME BERNIER 213000321	TIMBRES POSTES-ADMINISTRATION	400.00	AVIS MUNICIPAL OCT. 2025
MÉCANARC 270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 378.52	FERMETURE JEUX D'EAU SAISON 2025
MÉTRO LAROCHE 270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	1 189.05	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	58.89	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	40.68	DÎNER HOT-DOG FIN DE SAISON
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	25.75	DÎNER HOT-DOG FIN DE SAISON
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	142.21	DÎNER HOT-DOG
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	65.95	RESTO ARÉNA
270133610	ACHAT CASSE-CROÛTE	20.28	CASSE-CROÛTE QUILLES
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	36.33	RESTO ARÉNA
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	239.72	ACHATS RESTO ARÉNA
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	456.40	CHAT CASSE-CROÛTE HALLOWEEN
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	48.26	CHAT CASSE-CROÛTE ARENA
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	54.58	CHAT CASSE-CROÛTE QUILLES
MEUNERIE GERARD SOUCY INC. 270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	116.62	
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		81 947.51	GRAINES OISEAUX SENTIERS PLEIN-AIR
5513871000	C.S.T. A PAYER	2 707.99	REMISES SEPT. 2025
5513825000	RQAP A PAYER	2 095.62	REMISES SEPT. 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	6 954.68	REMISES SEPT. 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	15 393.42	REMISES SEPT. 2025
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	89.02	REMISES SEPT. 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	610.00	REMISES SEPT. 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	15 811.43	RETENUES PENSION ALIMENTAIRE
5513901000	PENSION ALIMENTAIRE	846.96	
5513871000	C.S.T. A PAYER	2 315.57	REMISES OCT. 2025
5513825000	RQAP A PAYER	1 507.80	REMISES OCT. 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	5 431.08	REMISES OCT. 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	12 588.72	REMISES OCT. 2025
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	75.96	REMISES OCT. 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISES OCT. 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	14 472.30	REMISES OCT. 2025
5513901000	PENSION ALIMENTAIRE	846.96	COTISATION PENSION ALIMENTAIRE
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE		153 797.00	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	153 797.00	SERVICE 2025 2/2
MOLSON CANADA 2005		21 164.54	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	-332.89	CRÉDIT ACHAT BAR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	9 216.79	BIÈRES POUR ARÉNA
270134610	DÉPÔTS NON TAXABLES	134.40	BIÈRES ARÉNA
270134610	ARÉNA - ACHATS BAR	6 234.44	BIÈRES ARÉNA
270134610	DÉPÔTS NON TAXABLES	175.20	BIÈRES ARÉNA
270134610	ARÉNA - ACHATS BAR	8 055.17	BIÈRES ARÉNA
270134610	ARÉNA - ACHATS BAR	-2 625.83	TRANSFERT CRÉDIT CENTRE DANS MUNC.
270134610	ARÉNA - ACHATS BAR	-5 817.08	CRÉDIT RISTOURNE
270134610	DÉPÔTS NON TAXABLES	129.60	BIÈRES ARÉNA
270134610	ARÉNA - ACHATS BAR	5 994.74	BIÈRES ARÉNA
MONROY INC.		1 399.90	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	1 399.90	SLUSH RESTO ARÉNA
MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		13 348.30	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 553.60	HONORAIRES DE MAI À AOÛT 2025
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 680.44	HON. DROIT PRÉEMPTION
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	3 595.70	HONORAIRES JUIN À AOÛT 2025
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	4 975.70	HON. RIVERSIDE SPEEDWAY
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 542.86	HON. DOSSIER GÉNÉRAL AOÛT 2025
MSP CORP		1 208.06	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	621.16	SERVICE DU 23-08 AU 22-09-2025
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	586.90	SERVICE DU 23-07 AU 22-08-2025
PAMELLA MARION		29.82	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	29.82	DÉPLAC. MARS À OCT. COORD. LOISIRS
PASCALE LAMBERT		216.01	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	37.32	DÉPLAC. ET REPAS FORM. SECOURISTE
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	178.69	DÉPLAC. ET REPAS FORM. SECOURISTE
PÉPÉ RÉNOVATIONS 2013 INC.		17 585.44	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	17 585.44	RÉPAR. DÉGÂTS D'EAU SALLE DE QUILLES
PIERRE NAUD INC. (BMR)		974.96	
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	174.04	ACCES. ENTRETIEN ARÉNA
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	97.70	ACCES. COMITÉ EMBELLISSEMENT
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	12.05	FIL POUR DÉBROUSSAILLEUSE
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	299.82	PEINTURE BUREAU ÉRIC
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	131.37	ACHATS DIVERS ENTRETIEN LOISIRS
270190522	RETOUR FACTURE 2776600	-12.05	ACHATS DIVERS ENTRETIEN LOISIRS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	23.91	RÉPAR. BANCS PARC J-G.F
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU	49.41	GANTS ET MANCHON POUR PUISARD À REHAUSER
232000650	PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	18.39	GANTS ET MANCHON POUR PUISARD À REHAUSER
222000650	PIÈCES & ACCESSOIRES-INCENDIE	143.69	ACCESS. INCENDIE
232000650	PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	5.73	CROCHET ET FEUILLARD
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	14.34	CROCHET ET FEUILLARD
270120526	ENTR. MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	16.56	CLÉS ADMIN.
PIEUX XTREME CHAUDIÈRE APPALACHES		758.84	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	379.42	INST. PIEUX PANCARTE PARC ENTRAÎNEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	379.42	POUR AFFICHES PARC J-G.F.
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		67.10	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	67.10	TUYAU, TEFLON ET COLLE POUR POMPES DOSEUSES
PRODUITS CAPITAL INC.		501.00	
270130660	ARÉNA - ARTICLES DE NETTOYAGE	192.24	PRODUITS ENTRETIEN ARÉNA
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	46.62	PRODUITS ENTRETIEN QUILLES
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	61.80	PRODUITS ENTRETIEN PAVILLON
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	200.34	PRODUITS ENTRETIEN GYM
REAL HUOT INC.		5 376.25	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	67.10	
241300521	ENT. & REP. - RÉSEAU D'AQUEDUC	507.341	GLYCOL
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		31 424.50	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 835.49	REMISES SEPT. 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	610.00	REMISES SEPT. 2025
5513815000	IMPOT FÉDÉRAL REG. A PAYER	13 195.52	REMISES SEPT. 2025
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 845.30	REMISES OCT. 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLEMENT.	200.00	REMISES OCT. 2025
5513815000	IMPOT FÉDÉRAL REG. A PAYER	11 738.19	REMISES OCT. 2025
RECYC.LAV INC.		1 149.75	
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	1 149.75	COLLECTE DE GROS REBUTS SEPTEMBRE 2025
REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JE		445.25	
270125499	PERMIS CASSE-CROÛTE/BARQUILLES	445.25	PERMIS ALCOOL SALLE DE QUILLES
ROBERT BOILEAU INC.		824.09	
270130525	ARÉNA - ENT & REP SURFACEUSE	824.09	BRIS SURFACEUSE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		8 188.74	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	8 188.74	POLICE 48842 OCT. 2025
SANI BLEU		579.47	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	579.47	LOCATION TOILETTES RUE DU BATEAU ET DE LA FALESA
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF		36 873.27	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	36 873.27	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 - FINAL ET HORS TERR.
SHOWSDT		11 638.44	
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	11 638.44	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - RIDEAUX SCÈNE
SOUDURE BEAUDET		310.43	
270130525	ARÉNA - ENT & REP SURFACEUSE	310.43	RÉPAR. RAIL PORTE ZAMBONI ARÉNA
STE-CROIX PHARMA INC.		601.48	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	300.69	BONBONS HALLOWEEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	4.95	ACHAT BALLONNES HALLOWEEN 2025
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00	CERTIFICATS CADEAU COSTUME HALLOWEEN 2025
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	66.12	BONBONS HALLOWEEN 2025
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	29.72	BOÎTE ET SAC POUR RÉCUPÉRATION
STEVE ROBERT GRAPHIQUE		23.00	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	23.00	AFFICHE RÈGLEMENTS QUILLES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

SYNDICAT SALARIÉS MUN. CHAUDIÈRE-APPALAC	677.05	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	677.05	REMISE SEPT. 2025
SYSCO CANADA INC.	5 641.38	
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 150.81	150.81	ACHATS RESTO ARÉNA
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 40.23	40.23	ACHATS RESTO ARÉNA
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 1 187.91	1 187.91	ACHATS RESTO ARÉNA ET QUILLES
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR 36.86	36.86	ACHATS RESTO ARÉNA ET QUILLES
QUILLES		
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 1 317.60	1 317.60	DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE RESTO
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 1 468.82	1 468.82	CASSE-CROÛTE QUILLES ET RESTO ARÉNA
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR 22.78	22.78	CASSE-CROÛTE QUILLES ET RESTO ARÉNA
QUILLES		
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 1 220.77	1 220.77	ACHAT SERV. ALIMEN. ARÉNA
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 195.60	195.60	ACHAT SERV. ALIMEN. ARÉNA
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	896.11	
222000451 LOCATION ALARME - INCENDIE 68.81	68.81	SERVICE DE SURVEILLANCE
241400451 LOCATION ALARME - EAUX USEES 55.19	55.19	SERVICE DE SURVEILLANCE DU 2025-10-01 AU 2025-12-31
241300451 LOCATION ALARME - EAU POTABLE 68.81	68.81	SERVICE DE SURVEILLANCE DU 2025-10-01 AU 2025-12-31
270120526 ENTR.MACH, OUTILL., EQUIP.C/COM 137.80	137.80	SERVICE DE SURVEILLANCE DU 2025-10-01 AU 2025-12-31
241200451 LOCATION ALARME - USINE E/POTA 55.19	55.19	SERVICE DE SURVEILLANCE DU 2025-10-01 AU 2025-12-31
232000451 LOCATION ALARME - VOIRIE 68.81	68.81	SERVICE DE SURVEILLANCE DU 2025-10-01 AU 2025-12-31
270130451 ARÉNA - SYSTÈME D'ALARME 441.50	441.50	SYSTÈME ALARME ARÉNA DU 01-10 AU 30-09-2026
TATUM CAFÉ ET BRULERIE	371.07	
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE 371.07	371.07	CAFÉ RESTO ARÉNA
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1 091.08	
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 195.46	195.46	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180 120.38	120.38	SERVICE SEPT. 2025
270130331 FRAIS DE RETARD 1.95	1.95	SERVICE INTERNET ARÉNA OCT. 2025
270130331 ARÉNA - TÉLÉPHONE ET CELL. 97.73	97.73	SERVICE INTERNET ARÉNA OCT. 2025
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM 80.48	80.48	SERVICE INTERNET GYM OCT. 2025
270150331 TELEPHONE LOISIRS 113.07	113.07	SERVICE OCT. 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 37.69	37.69	SERVICE OCT. 2025
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI 37.69	37.69	SERVICE OCT. 2025
241400331 TELEPHONE DÉGRILLEUR 926-2612 37.69	37.69	SERVICE OCT. 2025
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI 37.70	37.70	SERVICE OCT. 2025
222000331 TEL2464, INTERNET & PAGETS (9) 37.71	37.71	SERVICE OCT. 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 37.71	37.71	SERVICE OCT. 2025
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324 37.71	37.71	SERVICE OCT. 2025
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180 120.38	120.38	SERVICE OCT. 2025
270130331 ARÉNA - TÉLÉPHONE ET CELL. 97.73	97.73	INTERNET ARÉNA
TELUS IP	1 733.06	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 72.53	72.53	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM 72.54	72.54	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
270150331 TELEPHONE LOISIRS 495.68	495.68	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES 72.54	72.54	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 145.08	145.08	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809 72.53	72.53	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
261000331 TELEPHONE-URBANISME 72.54	72.54	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 72.46	72.46	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 118.52	118.52	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
213000331 FRAIS DE RETARD 23.89	23.89	SERVICE OCT. 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 58.26	58.26	SERVICE OCT. 2025
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES 35.12	35.12	SERVICE OCT. 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 105.36	105.36	SERVICE OCT. 2025
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809 35.12	35.12	SERVICE OCT. 2025
261000331 TELEPHONE-URBANISME 35.12	35.12	SERVICE OCT. 2025
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM 35.12	35.12	SERVICE OCT. 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 35.12	35.12	SERVICE OCT. 2025
270150331 TELEPHONE LOISIRS 175.53	175.53	SERVICE OCT. 2025
TELUS MOBILITÉ	1 040.97	
270150331 TELEPHONE LOISIRS 134.04	134.04	SERVICE SEPT-OCT 2025
213000331 TELEPHONE HÔTEL VILLE 926-3494 34.42	34.42	SERVICE SEPT-OCT 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 34.42	34.42	SERVICE SEPT-OCT 2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 104.81	104.81	SERVICE SEPT-OCT 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 208.88	208.88	SERVICE SEPT-OCT 2025
270120331 TELEPHONE CELL. C/COMM. 104.44	104.44	SERVICE SEPT-OCT 2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 104.44	104.44	SERVICE SEPT-OCT 2025
270150331 TELEPHONE LOISIRS 103.85	103.85	SERVICE SEPT-OCT 2025
222000331 TEL2464, INTERNET & PAGETS (9) 104.44	104.44	SERVICE SEPT-OCT 2025
270150331 TELEPHONE LOISIRS 107.23	107.23	SERVICE SEPT-OCT 2025
TERMINIX CANADA	457.69	
259000522 ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI 34.22	34.22	CONTRÔLE DES ODEURS
270130522 ARÉNA - ENT & REP BAT & TERRAI 423.47	423.47	SERVICE HYGIÈNE TOILETTES
TESSIER RECREO-PARC	4 887.59	
269000494 PUBL. - PROMOTION TERRITOIRE 4 887.59	4 887.59	AFFICHAGES EXT. COMMANDITES 2025
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	173.22	
270150516 LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS 66.56	66.56	PHOTOCOPIES DU 11-09 AU 10-10-2025
232000516 LOC. MAC. OUTILLAGE, EQUIPEMEN 106.66	106.66	PHOTOCOPIES DU 04-09 AU 03-10-2025
TRANE CANADA ULC	3 914.90	
270130521 ARÉNA - ENT & REP RÉFRIGÉRATION 3 914.90	3 914.90	CONTRAT ENTRETIEN CONTRÔLE À DISTANCE ARÉNA
TRANSPORT LOTBINIERE INC.	1 208.64	
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 205.10	205.10	CAMPING BELLEVUE CDJ
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 593.34	593.34	WOODOOLIPARC, SCOTT CDJ
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 205.10	205.10	CAMPING BELLEVUE CDJ
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 205.10	205.10	CAMPING BELLEVUE CDJ
TRANSPORT TILLY INC.	1 060.33	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS 574.88	574.88	VOYAGE AÎNÉS MADA
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 205.10	205.10	CAMPING BELLEVUE CDJ
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS 280.35	280.35	FERME GENEST CDJ
ULINE CANADA CORPORATION	93.13	
270126549 PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES 93.13	93.13	TAPIS ANTI-FATIGUE
VENTILATION C. FORTIER 2019 INC.	1 772.26	
270130521 ARÉNA - ENT & REP RÉFRIGÉRATION 1 772.26	1 772.26	REEMPLAC. MOTEUR ÉVACUATEUR AIR SALLE MÉCAN.
VIDÉOTRON LTÉE	293.97	
261000331 TELEPHONE-URBANISME 41.38	41.38	SERVICE DU 27-10 AU 26-11-2025
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES 41.37	41.37	SERVICE DU 27-10 AU 26-11-2025
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 41.37	41.37	SERVICE DU 27-10 AU 26-11-2025
222000331 TEL2464, INTERNET & PAGETS (9) 82.73	82.73	SERVICE CASERNE DU 01 AU 30 NOV. 2025
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM 87.12	87.12	CÂBLODISTRIBUTION GYM DU 09-11 AU 08-12-2025
VP (ST-APOLLINAIRE 130)	221.90	
270150525 ENT ET RÉP VÉHICULES LOISIRS 221.90	221.90	ENTRETIEN CABINE VTT SENTIERS PLEIN-AIR
YVON GARNEAU	83.31	
232000454 FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE 83.31	83.31	DÉPLAC. ET REPAS FORM. SECOURISTE
	Total : 887 557.77	

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
ALEX COULOMBE LTEE			514.29	
270133610 DÉPÔT NON ASSUJETTI À LA TAXE			49.20	BREUVAGES QUILLES ET ARÉNA
270125610 VENTE NON ASSUJETTE À LA TAXE			43.02	BREUVAGES QUILLES ET ARÉNA
270133610 VENTE NON ASSUJETTE À LA TAXE			28.68	BREUVAGES QUILLES ET ARÉNA
270133610 ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE			261.49	BREUVAGES QUILLES ET ARÉNA
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR			131.90	BREUVAGES QUILLES ET ARÉNA
QUILLES				
AREO-FEU LTEE			87.10	
222000650 PIÈCES & ACCESSOIRES-INCENDIE			87.10	ÉCUSSON DE CUIR POMPIER
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE			650.00	
219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.			650.00	AIDE FINANCIÈRE 2025-2026
BIONEST			5 858.03	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES			5 858.03	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
CATHERINE PATOINE			90.00	
270150331 TELEPHONE LOISIRS			90.00	COMPENSATION CELL. OCT-NOV 2025
CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE			201.21	
269000494 PUBL. - PROMOTION TERRITOIRE			201.21	SOUVER INSCRIP. ÉVÉNEMENTIELLE
CHRISTIANE COUTURE			52.62	
214000670 POURBOIRE			7.80	REPAS FORM. ÉLECTIONS 2 PERS.
214000670 PAPETERIE - REC. REFER. ELECTI			44.82	REPAS FORM. ÉLECTIONS 2 PERS.
CLAUDINE FONTAINE			189.54	
270126041 BIENS NON DURABLE - C/COMM			59.98	ACHAT CAFÉ
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES			22.97	CROCHETS ADMIN.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	83.11	CAFÉ, SUCRE, DÉTERGENT
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	23.48	CARTOUCHES P-TOUCH POMPIERS
CYNTHIA MORIN	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	5 057.85	ACHATS CADEAUX FÉÉRIE DE NOËL 2025
270153447		5 057.85	
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	ENT RÉP MACH/OUT/EQUIP POLY	120.67	RÉPAR. FILET TENNIS GYMNASSE
270195526		120.67	
DOCUMENT EXPRESS ENR.		652.03	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	652.03	RAPPORTS DE ROUTE
ÉRIC VACHON		509.19	
270130525	ARÉNA - ENT & REP SURFACEUSE	4.31	ALOMÈTRES ENTRET. SURFACEUSE
270150631	ESSENCE LOISIRS	135.00	ESSENCE CAMION LOISIRS
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	37.95	EAU, LAIT ET CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	27.55	EAU, LAIT ET CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	27.55	EAU, LAIT ET CRÈME À CAFÉ
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	41.97	COLLATION RÉUNION COMITÉ PLEIN-AIR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	71.97	ACHAT CASSE-CROÛTE QUILLES
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	6.35	PAPETERIE LOISIRS
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	116.54	ACHAT BAR QUILLES
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	40.00	DÎNER NOUVEAUX DIR.-ADJ. LOISIRS
EUFINS ENVIRONEX		759.70	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	94.86	ANALYSE EAU POTABLE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	85.66	ANALYSE EAU POTABLE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	193.44	ANALYSE EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	256.97	ANALYSE EAU POTABLE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		108.00	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	108.00	AVIS DE MUTATION
FRANCIS MATTE		60.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE NOV. 2025
FROMAGERIE BERGERON		205.65	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	205.65	FROMAGE RESTO ARÉNA
HYDRO-QUEBEC		50.46	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.23	SERVICE DU 02-09 AU 01-11-2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.23	SERVICE DU 02-09 AU 01-11-2025
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		174.62	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	174.62	ACTIVITÉ MENSUELLE GYM
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.		377.29	
270133610	ARENA - ACHATS CASSE-CROÛTE	377.29	CONTENANTS CASSE-CROÛTE ARENA
LES ENTRETIENS LOTBIVERT INC.		1 195.74	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 195.74	NETT. FOSSÉS DU 155 RG ST-EUSTACHE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		583.89	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	256.86	ACHAT DE VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	37.75	ACHAT DE VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	17.80	ACHAT DE VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	271.48	ACHAT DE VOLUMES
MAQUISCIENCE - JULIE CHRÉTIEN		510.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	510.00	MAQUILLAGE COMÉDIENS HALLOWEEN 2025
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		945.51	
232000525	ENT. ET REP. - VÉHICULES-VOIRIE	945.51	CHANGEMENT FREINS ARRIÈRE ET TROUVER CODE TROUBLE GMC 2021
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE NOV. 2025
MÉTRO LAROCHE		4.99	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	4.99	ACHAT CASSE-CROÛTE ARÉNA
MI CONSULTANTS INC.		1 867.19	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 867.19	LICENCES FENCES ET PDF XCHANGE
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		3 196.37	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 177.02	SERV. JURIDIQUE APPEL OFFRE PROLONGEMENT SERV. AQUEDUC MARIE-VICTORIN ACCOMPAGNEMENT ADOPTION LOI PRIVÉE (DG)
MSP CORP		2 019.35	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	655.42	SERVICE DU 23-09 AU 22-10-2025
MUN. SAINT-ANTOINE-DE-TILLY		418.29	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	418.29	ENTRAIDE 5370 MARIE-VICTORIN LE 2025-10-15
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		9 969.07	
213000419	HON. PROFESS. AUTRES	4 023.34	RESSOURCE PARTAGÉE EN COMPTABILITÉ 31-08 AU 27-09-2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	2 479.08	RESSOURCE PARTAGÉE EN URBANISME 31-08 AU 27-09-2025
213000459	SERV. TECHN. PART. RESS. ADM.	2 206.86	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 259.79	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME
NORA BYRNE		1 320.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 320.00	COURS YOGA RETRAITÉS ET POUR TOUS 2/2
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE NOV. 2025
PIERRE NAUD INC. (BMR)		65.51	
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	24.10	RÉPAR. PLANCHER ARÉNA
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	41.41	PEINTURE POTEAUX PARC J-G.F.
REAL HUOT INC.		317.89	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	317.89	MANCHONS SANS BUTOIR (REFACTURER À RÉJEAN LEMAY)
RECYC.LAV INC.		1 149.75	
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	1 149.75	COLLECTE GROS REBUTS OCTOBRE 2025
SIGNALISATION LEVIS INC.		23 980.34	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	6 306.38	CHANGEMENT NOMS DE RUES ET ENSEIGNES DE BIENVENUE
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	17 673.96	CHANGEMENT NOMS DE RUES ET ENSEIGNES DE BIENVENUE
SOURCE OMEGA INC.		73.58	
270130526	ARÉNA - ENT & REP ÉQUIPEMENT	73.58	FILTRES ABREUVOIR ARÉNA
STE-CROIX PHARMA INC.		13.27	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	13.27	RALLONGE POUR PÈSE-PERSONNE GYM
STÉPHANE DESHARNAS		50.00	
270130331	ARÉNA - TÉLÉPHONE ET CELL.	50.00	COMPENSATION CELLULAIRE NOV. 2025
STÉPHANE LEMAY		357.64	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	224.64	FRAIS DE DÉPLAC. OCT. 2025
241200494	COTISATIONS & ABONN. - RESEAU	133.00	CARTE D'APPRENTI TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE AVEC FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION
TAEKWONDO ÉVOLUTION		487.50	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	487.50	COURS DE TAEKWONDO AUTOMNE 2025 2 DE 2
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		55.67	
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	55.67	PHOTOCOPIES DU 30-09 AU 29-10-2025
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		1 348.70	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 348.70	PIÈCES POUR POMPES DOSEUSES

Total : 64 344.57

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

5.4 - DÉPÔT / MISE À JOUR ANNUELLE / DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier :

- Stéphane Dion
- Francine Castonguay
- Carmen Demers
- Mylène Neault
- Alex Papineau
- Marc-Olivier Habel
- Ariane Gaudreault

350-2025

5.5 - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Francine Castonguay, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront généralement le mardi et qui débuteront à 19h00 :
 - 13 janvier 2026
 - 3 février 2026
 - 3 mars 2026
 - 7 avril 2026
 - 5 mai 2026
 - 2 juin 2026
 - 7 juillet 2026
 - 18 août 2026
 - 8 septembre 2026
 - 6 octobre 2026
 - 3 novembre 2026
 - 8 décembre 2026
 - 15 décembre 2026 (Budget)
- **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-2025

5.6 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE Mme Mélanie Picard, avait été nommée mairesse suppléante jusqu'au 2 novembre 2025, tel qu'il appert à la résolution #006-2025 ;

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 où Mme Mélanie Picard ne s'est pas représentée à titre de conseillère municipale ;

ATTENDU QU'au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures, l'ensemble des membres du Conseil ont été élu sans opposition le 3 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **DE NOMMER** monsieur Alex Papineau à titre de maire suppléant jusqu'au 12 janvier 2027.
- **QUE** monsieur Alex Papineau, maire suppléant, agisse également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-2025

5.7 - SIGNATURES DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** Stéphane Dion, maire, et Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix, faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).
- **QUE** ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix ;
- **QU'en** cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, qu'Alex Papineau, maire suppléant, et Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix. (C.M. art. 203).
- **QU'en** cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et greffier-trésorier ou de vacance dans la charge du directeur général et greffier-trésorier, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et greffièrre-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Stéphane Dion, maire, et/ou Alex Papineau, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix (C.M. art. 184, 203).
- **QUE** la présente résolution entre en vigueur à compter du 18 novembre 2025, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-2025

5.8 - MANDAT DES CONSEILLERS

Monsieur Stéphane Dion présent à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité ;

Secteur	Élus
Travaux publics et environnement	Marc-Olivier Habel
Embellissement	Carmen Demers
Aînés et bénévolat	Carmen Demers Francine Castonguay
Services incendie, sécurité publique et premiers répondants	Alex Papineau
Office municipal d'habitation	Francine Castonguay
Politique Familles – MADA	Ariane Gaudreault Mylène Neault Francine Castonguay Carmen Demers

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

Secteur	Élus
Loisirs et culture	Alex Papineau Ariane Gaudreault Francine Castonguay
Service de transport adapté et collectif de Lotbinière	Stéphane Dion
Aménagement du territoire, urbanisme et développement durable	Mylène Neault Marc-Olivier Habel

* Le maire, d'office, peut participer à tous ces mandats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** les mandats tels que présentés ;
- **QUE** la présente résolution abroge toute résolution antérieure de même nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-2025

5.9 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer les membres qui agiront au sein du Comité de démolition pour l'année 2026, conformément aux dispositions du règlement #697-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité de démolition :
 - M. Marc-Olivier Habel, conseiller ;
 - Mme. Mylène Neault, conseillère ;
 - M. Stéphane Dion, maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-2025

5.10 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #264-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité des ressources humaines :
 - M. Stéphane Dion, maire
 - M. Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier
 - M. Alex Papineau, conseiller
 - M. Marc-Olivier Habel, conseiller

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- Mme Mylène Neault, conseillère
- QU'une copie de la présente résolution soit adressée au Syndicat des employés municipaux, laquelle remplace toutes résolutions antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

356-2025

5.11 - NOMINATION D'ADMINISTRATEURS / FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE-LOTBINIÈRE

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #277-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** la personne suivante pour agir au sein du conseil d'administration de la fondation du Domaine Joly-de-Lotbinière :
 - Monsieur Alex Papineau, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

357-2025

5.12 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE SAINTE-CROIX

ATTENDU la résolution #408-2024

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité d'embellissement de Sainte-Croix pour l'année 2026:
 - Mme. Carmen Demers, conseillère et présidente ;
 - M. Laurent Hamel, vice-président ;
 - Mme. Hélène Demers, secrétaire ;
 - Mme Carole Lachance, résidente ;
 - Mme Lucie Simoneau, résidente ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

358-2025

5.13 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 708-2024, de nommer les membres résidents, ainsi que les élus, qui siègeront au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la prochaine année ;

ATTENDU QU'un(e) président(e) du CCU doit également être nommé en janvier de chaque année par le conseil municipal conformément aux dispositions du règlement numéro 708-2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal remercie les membres du comité consultatif d'urbanisme pour leur mandat des deux dernières années ;

ATTENDU la réception de nouvelles candidatures ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, soit :
 - Madame Valérie Pérusse, présidente
 - Madame Mélanie Picard, résidente
 - Madame Anne-Marie Blais, résidente
 - Madame Mylène Neault, conseillère
 - Monsieur Marc-Olivier Habel, conseiller
- **DE DÉSIGNER** la directrice de l'aménagement du territoire et du développement durable afin d'agir comme personne ressource et secrétaire du CCU ;
- **DE NOMMER** madame Valérie Pérusse pour agir à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2026 ;
- **DE NOMMER** madame Ariane Gaudreault à titre d'élue substitut, lui permettant ainsi d'agir au sein du CCU en cas d'absence, et ce, pour l'année 2026 ;
- **QUE** le mandat des membres du CCU sera renouvelable en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-2025

5.14 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #407-2024, nommant les membres qui agissent au sein du Comité Familles-MADA de Sainte-Croix pour l'année 2025 ;

ATTENDU QU'il est requis de nommer de nouveaux membres suite aux élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité Familles-MADA de Sainte-Croix pour le reste de l'année courante et l'année 2026 :
 - Mme Mylène Neault, conseillère
 - Mme Ariane Gaudreault, conseillère
 - Mme Francine Castonguay, conseillère
 - Mme Carmen Demers, conseillère
 - Mme Pamella Marion, membre
 - Mme Catherine Patoine, directrice-adjointe du service des loisirs
 - M Éric Vachon, directeur du service des loisirs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-2025

5.15 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ CAP SUR LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #280-2021 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité Cap sur la Communauté :
 - M. Marc-Olivier Habel, conseiller
 - Mme. Carmen Demers, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

361-2025

5.16 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR DE SAINTE-CROIX

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #406-2024 nommant les membres du comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes afin d'agir au sein du Comité Plein Air de Sainte-Croix pour l'année 2026 :
 - Jean-Marc Demers, Président
 - Yvan Gagnon, Vice-Président
 - Lise Boisvert, Secrétaire
 - Réal Laroche, Résident
 - Rejean Côté, Résident
 - Réal Habel, Résident
 - Jules Bouchard, Résident
 - Eric Vachon, Directeur des loisirs
 - Stéphane Desharnais, Directeur adjoint du service des loisirs
 - Francine Castonguay, conseillère
 - Carmen Demers, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

362-2025

5.17 - NOMINATION DES MEMBRES / SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #275-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** M. Stéphane Dion, maire afin d'agir au sein du Conseil d'administration du transport adapté et collectif de Lotbinière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

363-2025

5.18 - NOMINATION DES MEMBRES / COMITÉ DES MESURES D'URGENCES

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer les membres qui agiront au sein du Comité des mesures d'urgences;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité des mesures d'urgence :
 - M. Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier
 - Mme Christiane Couture, directrice générale et greffièrre-trésorière adjointe
 - M. Éric Vachon, directeur du service des loisirs
 - M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics
 - Mme Karine Tessier, directrice des communications
 - M. Jean-François Laliberté, directeur du service des incendies et des premiers répondants
 - M. André Hébert, lieutenant du service des incendies
 - M. Stéphane Dion, maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

364-2025

5.19 - DISSOLUTION DE COMITÉS

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 et l'élection sans opposition des membres du Conseil au terme de la date limite pour le dépôt des candidatures du 3 octobre 2025 ;

ATTENDU la résolution #269-2021 constituant le Comité pour la revitalisation de la rue Principale ;

ATTENDU la résolution #270-2021 constituant le Comité pour le développement économique ;

ATTENDU la résolution #266-2021 constituant le Comité sur la modernisation des communications ;

ATTENDU QUE ce Conseil juge que ces comités ne sont nécessaires pour l'exécution de leur prochain mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE DISSOUDRE** les comités suivants :
 - Comité pour la revitalisation de la rue Principale
 - Comité pour le développement économique
 - Comité sur la modernisation des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-2025

5.20 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT #714-2024

ATTENDU QUE le règlement 714-2024 ordonnant des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier et décrétant un emprunt de 1 567 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 9 juillet 2024.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** l'article 3 du règlement 714-2024 soit remplacé par le suivant :

Article 3 - Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix est autorisé à dépenser une somme de 1 597 754 \$ pour les fins du présent règlement.

- **QUE** l'article 4 du règlement 714-2024 soit remplacé par le suivant :

Article 4 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 597 754 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 153 154 \$ provenant du fond général et de sources de financement (Promutuel, Parc Éolien et Programme Famille).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-2025

5.21 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 918 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 918 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
576-2018	118 000 \$
609-2019	47 500 \$
623-2020	136 400 \$
635-2020	184 400 \$
635-2020	91 600 \$
710-2024	895 500 \$
714-2024	1 444 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 576-2018, 609-2019, 623-2020, 635-2020, 710-2024 et 714-2024, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 décembre 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 05241
170 BOUL LAURIER
LAURIER STATION, QC
G0S 1N0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Croix, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 576-2018, 609-2019, 623-2020, 635-2020, 710-2024 et 714-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-2025

5.22 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #2 / ARCHITECTE MMB INC. / SERVICES D'ARCHITECTURE / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme « *L & M Design Commercial* », tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE ladite demande d'aide financière a été confirmée dans une lettre signée par madame la ministre des affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services en architecture pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville conformément aux dispositions de la Loi sur les architectes (RLRQ c A-21), tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #1277 de la firme « *Architecte MMB inc.* », datée du 22 octobre 2025, d'un montant de 5 173,87 \$ incluant les taxes, pour les services d'architecture relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Architecte MMB inc.* » de la facture #1277 d'un montant de 5 173,87 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels effectuée dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #338-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-2025

5.23 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #3 / MARIE-JOSÉE DESCHÈNES ARCHITECTE INC. / RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe GID* » pour une étude de faisabilité pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix suite à l'obtention de l'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec au montant de 31 500 \$ en date du 29 juin 2022, tel qu'il appert à la résolution #173-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu, dans une lettre datée du 15 septembre 2023, une aide financière additionnelle du ministère de la Culture et des Communications de 35 250 \$ issue du même Programme pour le projet de transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, portant la contribution du ministère à 66 750 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #067-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #2245 datée du 30 septembre 2025, de l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* », d'un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » de la facture #2245, datées du 30 septembre 2025 au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-2025

5.24 - EMBAUCHE DE M GERMAIN CAMERON / BRIGADIER

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu unanimement d'engager M. Germain Cameron à titre de brigadier pour la Municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 18 novembre 2025

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

370-2025

6.1 - APPROBATION / PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOTISSEMENT RÉVISÉ / DÉVELOPPEMENT DES LOTS 6 653 278 ET 3 591 395

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entièvre discréction de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement # 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 1^{er} octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement produit par la firme d'urbanisme « *Fahey* » a été déposé à la Municipalité concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 d'une superficie de 198 286 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement #718-2024, conforme aux dispositions du règlement de zonage 389-2007 et respecte les objectifs du plan d'urbanisme 387-2007;

ATTENDU QU'une seconde analyse sera effectué par le Service d'urbanisme une fois le projet déposé pour ouverture de rue et que la présente résolution ne certifie pas la conformité du projet aux règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement prévoit l'ouverture de rues d'une longueur linéaire totale de 900 mètres afin d'y aménager des unités d'habitation unifamiliales ;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les recommandations et commentaires du service d'urbanisme et du service des travaux publics de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement #718-2024;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires des travaux d'ingénierie, la localisation du réseau de distribution électrique, l'échéancier des travaux et l'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux devront faire l'objet d'une résolution d'approbation du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement #718-2024 avant qu'une entente puisse être signée avec le promoteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le plan de développement et de lotissement du présent projet à sa séance du 2 octobre 2025, tel qu'il appert à la résolution #315-2025 ;

ATTENDU QUE ces plans doivent être modifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité:

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **D'APPROUVER** le plan d'aménagement produit par la firme d'urbanisme « Fahey », concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 et le plan de cadastre révisé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

371-2025

6.2 - APPROBATION / PLANS ET DEVIS RÉVISÉS / DÉVELOPPEMENT DES LOTS 6 653 278 ET 3 591 395

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entièvre discréction de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement # 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 1^{er} octobre 2024 ;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires de l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* » qui ont été déposé à la Municipalité concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 d'une superficie de 198 286 mètres carrés ;

ATTENDU QUE les documents soumis sont conformes aux dispositions de l'article 10 du règlement #718-2024 ;

ATTENDU QU'une seconde analyse sera effectué par le Service des travaux publics une fois que les plans et devis finaux seront déposés pour ouverture de rue et que la présente résolution ne certifie pas la conformité du projet aux exigences municipales et gouvernementales ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement prévoit l'ouverture de rues d'une longueur linéaire totale de 900 mètres afin d'y aménager des unités d'habitation unifamiliales ;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les recommandations et commentaires du service d'urbanisme et du service des travaux publics de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement #718-2024;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires des travaux d'ingénierie, la localisation du réseau de distribution électrique, l'échéancier des travaux et l'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux ont été soumis conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement #718-2024 avant qu'une entente puisse être négociée et signée avec le promoteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les plans et devis du présent projet à sa séance du 2 octobre 2025, tel qu'il appert à la résolution #316-2025 ;

ATTENDU QUE ces plans doivent être modifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu à l'unanimité:

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **D'APPROUVER** au promoteur les plans et devis préliminaires de l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* », concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 révisée ;
- **QUE** la présente acceptation ne certifie en aucun cas la conformité du projet pas la conformité du projet aux exigences municipales et gouvernementales, mais constitue une approbation des documents déposés conformément à l'article 10 du règlement #718-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

372-2025

6.3 - APPROBATION / ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX / DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL / DOMAINE DE LA RIVE

ATTENDU QUE le Conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entièvre discréction de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux ;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 1^{er} octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà approuvé le plan de développement et lotissement concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 d'une superficie totalisant 19.38 hectares, tel qu'il appert à la résolution #315-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a approuvé le plan de développement et lotissement révisé concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395, tel qu'il appert à la résolution #370-2025 ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement projette la construction de deux nouvelles rues afin d'y aménager plusieurs terrains destinés à la construction d'habitations unifamiliales isolées pour une densité d'occupation représentant 2,79 logements à l'hectare ;

ATTENDU QUE la Municipalité a approuvé les plans et devis préliminaires (90 %) des travaux d'ingénierie du projet de développement résidentiel, tel qu'il appert à la résolution #316-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a approuvé les plans et devis révisés des travaux d'ingénierie du projet de développement résidentiel, tel qu'il appert à la résolution #371-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit conclure une entente avec le promoteur conformément au Règlement 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » avant le début des travaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente relative aux travaux municipaux conclue avec le promoteur dans le cadre du projet de développement résidentiel nommé le *Domaine de la rive*.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** la signature de l'entente avec le promoteur visant à permettre la réalisation du projet de développement résidentiel du *Domaine de la rive* sur les lots 6 653 278 et 3 591 395 ;
- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général, et monsieur Stéphane Dion, maire, à signer l'entente relative aux travaux municipaux avec le promoteur dans le cadre dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

373-2025

6.4 - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX / INTERDICTION DE BRANCHEMENT DE SERVICES D'ÉGOUT / PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES LOTS 6 653 278 ET 3 591 395

ATTENDU le projet de développement ayant fait l'objet de l'entente relative à des travaux municipaux sur les lots 6 653 278 et 3 591 395, tel qu'il appert à la résolution #371-2025 ;

ATENDU QUE ces travaux nécessitent une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement en non-conformité des lois applicables au niveau de son système de traitement des eaux usées et travaille activement sur ce dossier depuis 2015 ;

ATTENDU QU'au terme d'un processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, soit la conception des plans et devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit débuter la construction de ses nouveaux ouvrages d'assainissement des eaux usées au cours de l'année 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer les démarches d'obtention d'une d'autorisation ministérielle du MELCCFP de l'entreprise « *9535-1870 Québec inc.* » et confirme au Ministère qu'elle maintiendra en vigueur une interdiction de branchement aux services d'égout jusqu'à ce que les nouveaux ouvrages d'assainissement des eaux usées soient en fonction et réputés conformes aux dispositions de la Loi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Francine Castonguay, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à n'autoriser aucun branchement de service au système d'égout existant et à n'y autoriser aucun rejet dans le cadre du projet de développement *Domaine de la rive* sur les lots 6 653 278 et 3 591 395 ;
- **QUE** la Municipalité s'engage à maintenir en vigueur l'interdiction de branchement au réseau municipal d'égouts pour le projet de l'entreprise 9535-1870 Québec inc., et ce, jusqu'à ce que les nouveaux ouvrages d'assainissement des eaux usées soient réputés conformes aux dispositions de la Loi ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

374-2025

6.5 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 6768 ROUTE MARIE-VICTORIN, SUBDIVISION D'UN TERRAIN AVEC GARAGE

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre la subdivision d'un terrain sur lequel il n'y a pas de résidence principale, seulement un garage;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite vendre ce terrain et conserver la résidence;

ATTENDU QU'une nouvelle résidence pourra être construite sur le lot une fois le terrain subdivisé;

ATTENDU QUE lorsque le terrain sera vendu le garage ne pourra plus être utilisé comme bâtiment accessoire, son usage deviendra non conforme jusqu'au moment où une nouvelle résidence sera construite;

ATTENDU QUE cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** la dérogation mineure, soit permettre le lotissement d'un lot sur lequel un garage est présent sans la présence d'une résidence principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

375-2025

6.6 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 6551 RUE PRINCIPALE, NOMBRE D'ENSEIGNE SUR LE MUR DE LA FAÇADE

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre l'installation de trois (3) enseignes sur le mur de la façade;

ATTENDU QUE le projet soumis, permet d'identifier clairement le type de commerce, soit un centre de rénovation et un manufacturier de portes et fenêtres;

ATTENDU QUE le format des enseignes présenté est harmonieux avec la superficie du mur en façade;

ATTENDU QUE cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **D'ACCORDER** la dérogation mineure, soit autoriser le projet soumis, soit installer 2 enseignes sur la partie recouverte de bois (centre de rénovation, matériaux, quincaillerie, outillage) et une enseigne sur la partie centrale (Pierre Naud, BMR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

376-2025

6.7 - DEMANDE DE PERMIS, SECTEUR PIIA / 6551 RUE PRINCIPALE, REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-308 pour la propriété située au 6551 rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer l'enseigne sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un croquis des modifications à apportées;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** le permis demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

377-2025

6.8 - DEMANDE DE PERMIS, SECTEUR PIIA / 6395 RUE PRINCIPALE, RÉNOVATION DE LA GALERIE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-309 pour la propriété située au 6395 rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur à déposer une demande de permis pour remplacer la galerie latérale semblable à celle situé en façade de la maison;

ATTENDU QUE les matériaux, le modèle de garde-corps, la couleur devront être identique à la galerie existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** le permis demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

378-2025

6.9 - DEMANDE DE PERMIS, SECTEUR PIIA / 6362 RUE LEMAY, RÉNOVATION DE LA TOITURE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-310 pour la propriété située au 6362 rue Lemay;

ATTENDU QUE le demandeur à déposer une demande de permis pour remplacer de la toiture;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE la toiture de la maison sera remplacée par une toiture de tôle à la canadienne en galvalum calibre 26 et que la toiture de la galerie sera en tôle à baguette capé en galvalum calibre 26, que les lucarnes et les remontés sont dans le même matériel que la toiture;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** le permis demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - TRAVAUX PUBLICS

379-2025

7.1 - RÉSOLUTION / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023-2033 / VOLET 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par, madame la conseillère Francine Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer l'entièr responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- **QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- **QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

380-2025

7.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ATKINSRÉALIS CANADA INC. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le présent projet fait partie de la programmation de la Municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* » à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #291-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Apex expert Conseil inc.* » pour la surveillance du chantier de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #324-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise « *AtkinsRéalis Canada inc.* » datée du 14 octobre 2025, au montant de 51 481,00 \$ taxes en sus, pour la surveillance du chantier de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par, monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *AtkinsRéalis Canada inc.* » selon les modalités prévues à l'offre de services datée du 14 octobre 2025 au montant de 51 481,00 \$ taxes en sus pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

381-2025

7.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #6 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-07 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 23 octobre 2025 au montant de 12 244,84 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-07, datée du 23 octobre 2025 au montant de 12 244,84 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

382-2025

7.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #10 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F221595 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 26 septembre 2025 d'un montant de 1 732,21 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée* » de la facture #F221595 d'un montant de 1 732,21 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

383-2025

7.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / PLURITEC LTÉE / SURVEILLANCE DE BUREAU ET LA SURVEILLANCE PARTIELLE DE CHANTIER / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des travaux de construction pour le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et la deuxième phase du réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation du mandat de contrôle qualitatif du chantier, la surveillance de bureau et la surveillance partielle de chantier du projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin, tel qu'il appert à la résolution #224-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #F221955 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 30 octobre 2025 d'un montant de 3 111,45 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée* » de la facture #F221955 d'un montant de 3 111,45 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #224-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - LOISIRS ET CULTURE

384-2025

8.1 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #7 / GROUPE RELIEF INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité le mandat octroyé à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » faisant l'objet de la résolution #430-2023 comprend un volet concernant la surveillance partielle du chantier de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.7 datée du 4 novembre 2025 de Mme Claudie Tessier, architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », d'un montant totalisant 2 073.90 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » au montant de 2 073,90 \$ incluant les taxes sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 4 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

385-2025

8.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / TESSIER RÉCRÉO-PARC / ACHAT DE MOBILIER URBAIN AU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité procède actuellement au projet de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'ajout de mobilier urbain au parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE ces travaux sont hors-mandat du contrat octroyé à la résolution #228-2024 et hors mandat de la phase II du projet de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à l'entreprise « *Tessier Récréo-Parc* » pour l'achat dudit mobilier urbain tel qu'il appert à la résolution #195-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #39897 de l'entreprise « *Tessier Récréo-Parc* » datée du 06 octobre 2025, au montant de 26 203,95 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Tessier Récréo-Parc* » de la facture #39897 datée du 6 octobre 2025 au montant de 26 203,95 \$ taxes incluses la fourniture de mobilier urbain au parc Jean-Guy-Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

386-2025

8.3 - EMBAUCHE DE MME ANNE-SOPHIE AUCLAIR / POSTE DE PRÉPOSÉ AU RESTAURANT

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'engager Mme Anne-Sophie Auclair pour agir à titre de préposée au restaurant

Début de l'emploi : 18 novembre 2025

Rémunération : Échelon 1

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

387-2025

8.4 - DÉMISSION DE MME CAMILLE POULIN / POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN (SAISONNIER)

ATTENDU la résolution #335-2025

ATTENDU la réception de la démission de Mme Camille Poulin à titre de préposée à l'accueil et à l'entretien (saisonnier) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de remercier Mme Poulin pour les services rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

388-2025

8.5 - EMBAUCHE DE MME MÉLODY FERLAND / POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN (SAISONNIER)

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'engager Mme Mélody Ferland pour agir à titre de préposée à l'accueil et à l'entretien (saisonnier).

Début de l'emploi : 18 novembre 2025

Rémunération : Échelon 1

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

389-2025

9.1 - AVIS D'INTENTION / DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière souhaite mettre en place un Service régional de sécurité incendie et civile (SRSICL) regroupant plusieurs municipalités de son territoire afin d'assurer une protection uniforme, efficace et conforme au Schéma révisé de couverture de risques incendie ;

ATTENDU QUE cette mise en commun vise, dans un premier temps, la mutualisation des ressources humaines, la standardisation des pratiques, la consolidation de la formation, la coordination de la sécurité civile et la planification stratégique régionale;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent confier à la MRC la gestion administrative, opérationnelle et humaine du service tout en conservant la propriété de leurs casernes et équipements;

ATTENDU la présentation des modalités du service réalisée le 6 novembre 2025 aux directions générales des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix et la MRC de Lotbinière désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente afin de déléguer des responsabilités au service régional de sécurité incendie et civile de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipal de délégation présenté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix annonce son intention de déléguer au service régional de sécurité incendie et civile de la MRC de Lotbinière certaines afin de permettre la finalisation du projet d'entente, du projet de budget, de la répartition des coûts et de l'offre de services répondant aux attentes des municipalités participantes;
- **DE SIGNIFIER** l'intention de la Municipalité à conclure une entente relative à la délégation de compétence des responsabilités au service régional de sécurité incendie et civile de la MRC de Lotbinière (SRSICL) et les autres municipalités participantes dès que les paramètres ci-haut énumérés auront été fixés à la satisfaction des municipalités participantes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

10 - VARIA

390-2025

10.1 - APPUI FINANCIER / GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES

ATTENDU QUE le Groupe vocal les Harmoniques prépare actuellement son spectacle annuel ;

ATTENDU QUE par une demande du 4 novembre 2025, le Groupe vocal sollicite la collaboration de la Municipalité à titre de partenaire financier afin de contribuer à la réussite de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE VERSER** au Groupe vocal « *Les Harmoniques* » la somme de 500 \$ selon le plan de visibilité Bronze dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

391-2025

10.2 - DEMANDE DE COMMANDITE / NEZ ROUGE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'organisation Opération Nez rouge Lotbinière offre depuis 33 ans des services de raccompagnement afin de permettre aux gens de la Municipalité de retourner à la maison de façon sécuritaire pendant la période des Fêtes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a reçu une demande de financement datée du 30 octobre 2025 d'Opération Nez rouge Lotbinière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** une contribution de 200 \$ à Opération Nez rouge Lotbinière dans le cadre de sa campagne de financement ;
- **DE REMERCIER** tous les bénévoles qui contribuent au succès d'Opération Nez rouge Lotbinière en permettant un service de raccompagnement sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

392-2025

10.3 - DEMANDE DE COMMANDITE / WILLIAM DUBÉ/ PARTICIPATION AUX JEUX MONDIAUX UNIS

ATTENDU QUE William Dubé a été sélectionné afin de participer aux Jeux mondiaux unis, soit, le plus grand événement sportif junior au monde, qui se tiendront du 18 au 21 juin 2026 en Autriche afin de représenter le Québec et le Canada en basketball ;

ATTENDU QUE William Dubé est un jeune citoyen de Sainte-Croix ;

ATTENDU la demande de commandite du 18 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer à cette campagne de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE VERSER** à monsieur William Dubé la somme de 100 \$ en guise de commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

Aucune question reçue par courriel

- Information concernant une installation septique localisée au 3490, 3e rang Est.

Questions reçues sur *Facebook* :

- - Information concernant le zonage des lots 3 591 395 et 6 653 278 ;
- - Information concernant les travaux de déboisements sur le lot 6 577 015 dans le cadre des travaux de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

393-2025

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

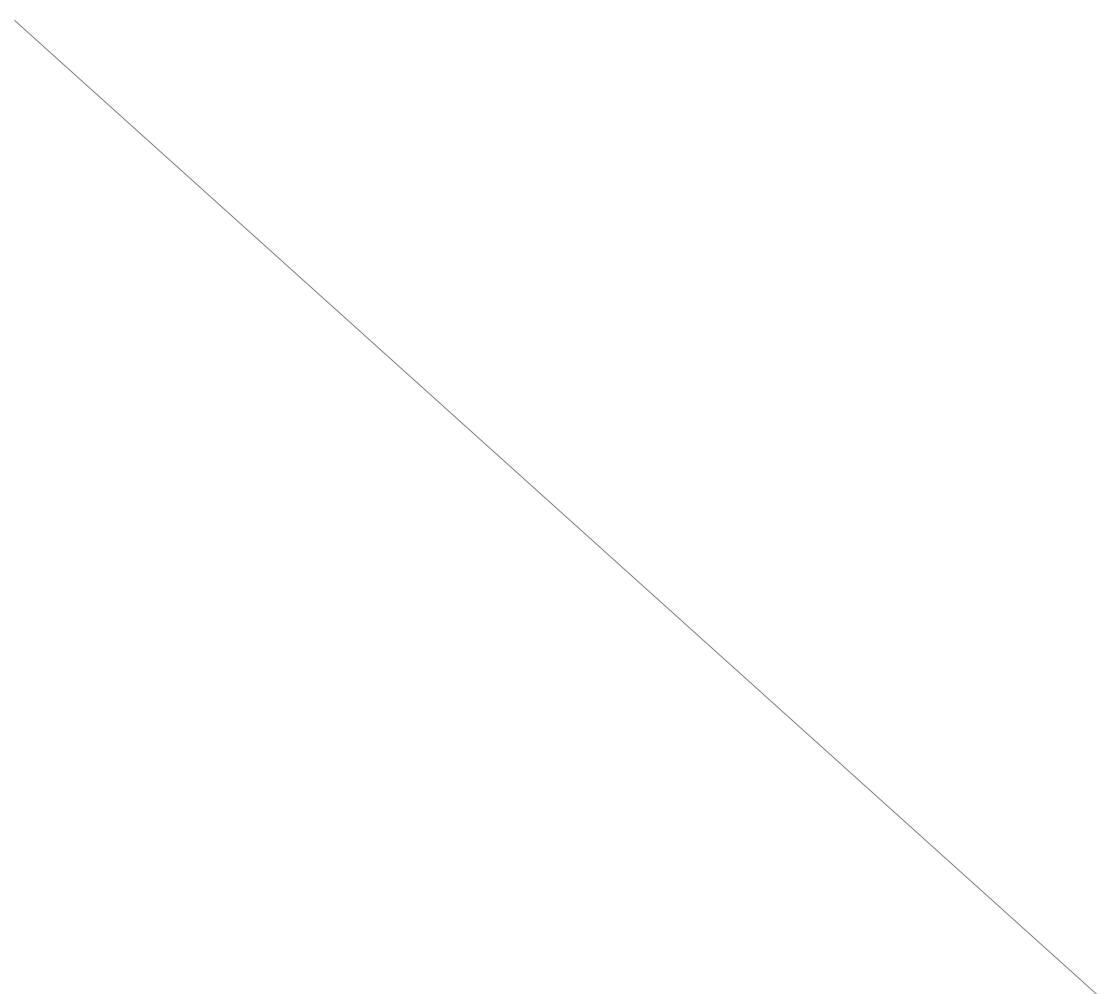
Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19:48 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire



SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025